|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| CPAM de Seine et Marne  Service Achats Marchés | **MARCHÉ PUBLIC**  MARCHÉ DE TRAVAUX |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Travaux d'installation et maintenance d'une GTB |

|  |
| --- |
| **Règlement de la consultation (RC)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | 2026PA003 |
|  |  |  |
|  | Date limite de remise des plis | ***06/03/2026*** à ***16:00*** |
|  | Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte  (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) |

1. **ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT**

* **Acheteur :**

**CPAM de Seine et Marne**

Service Achats Marchés

Représentant : Philippe BOUQUET - Directeur Général

Adresse : CPAM de Seine et Marne

Rue des Meuniers

77950 RUBELLES

Téléphone : 0184903646

SIRET : 78497130100022

La personne en charge du dossier est : Sabrina CHIROL

* **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'installation et maintenance d'une GTB**

| Code CPV | Libellé CPV |
| --- | --- |
| 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |

* **Caractéristiques principales du contrat :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Objet du contrat | Travaux d'installation et maintenance d'une GTB |
|  | Acheteur | CPAM de Seine et Marne |
|  | Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
|  | Structure | Lot unique - 4 postes |
|  | Lieu d’exécution | Variable selon les prestations du contrat |
|  | Délai | Variable selon les prestations du contrat - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible |
|  | Développement durable | Clause environnementale |
|  | Pénalités de retard | Forfait de 50 € |
|  | Variation des prix | Type de prix variable selon les prestations du contrat formule variable selon les prestations |
|  | Nature des prix | Prix forfaitaires |

* **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n’est pas allotie car l’allotissement risquerait de compromettre la cohérence globale du projet notamment en raison de :

* l’interdépendance des prestations et des livrables,
* la nécessité d’une coordination centralisée pour garantir la qualité et la performance des prestations,
* l’impossibilité de dissocier les phases du projet sans altérer leur efficacité.

La consultation est décomposée en 4 postes comme suit :

| Type | Objet, délai | |
| --- | --- | --- |
| Poste 1 | Fourniture d'une solution informatisée installée sur le site de Rubelles (Siège de la CPAM), 6 mois à compter de la notification du contrat |
| Poste 2 | Travaux d'installation des équipements, paramétrage et mise en service, 6 mois à compter de la notification du contrat |
| Poste 3 | Maintenance des équipements et logiciel, 48 mois à compter Au lendemain de la date de réception définitive des travaux |
| Poste 4 | Prestations associées de formation et assistance, 6 mois à compter de la notification du contrat |

1. **CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE**

* **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

* **Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Publication de la consultation | février 2026 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l’offre par le candidat | mars 2026 |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | mars 2026 |
|  | Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | mars 2026 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | mars 2026 |
|  | Information des candidats non retenus | mars 2026 |
|  | Signature et notification du contrat | avril 2026 |
|  | Démarrage des prestations | avril 2026 |

* **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

* **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cadre de mémoire technique

- RC

- Acte d'engagement

- CCAP

- CCTP

- DPGF

L’acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

* **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des sites dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

* Cédric LEMAGNEN - Conducteur de travaux

🖂 : [cedric.lemagnen@assurance-maladie.fr](mailto:cedric.lemagnen@assurance-maladie.fr)

🕿 : 07.63.88.66.27

ou

* Laurent HUBER - Conducteur de travaux

🖂 : [laurent.huber@assurance-maladie.fr](mailto:laurent.huber@assurance-maladie.fr)

🕿 : 06.30.00.10.28

ou

* André ARDIOT – Responsable du Département travaux

🖂 : [andre.ardiot2@assurance-maladie.fr](mailto:andre.ardiot2@assurance-maladie.fr)

🕿 : 06.61.73.08.59

- La prise de rendez-vous est obligatoire pour l'organisation des visites durant la période de publication de la procédure.

- Une seule visite est réalisable par candidat. L'attestation de visite fournie dans le DCE devra être présentée au représentant de la CPAM 77 pour signature lors de la visite. Cette attestation de visite devra être jointe dans l'offre sous peine de voir l'offre rejetée.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Les photos sont autorisées, étant spécifié que l’usage de ces dernières en dehors du cadre de cette consultation est proscrit (usage commercial, communication à des tiers …).

Le candidat prend connaissance du lieu et de toutes les mesures nécessaires à l’établissement de sa proposition financière. Après notification du marché, il ne peut arguer d’aucune difficulté liée à la configuration du lieu ou aux conditions d’accès au site pour justifier de « l’impossibilité d’exécution, d’un retard ou d’une plus-value ».

Il est tenu lors de sa visite, de signaler au Pouvoir Adjudicateur, tout manquement, incohérence, et problème relatif au travaux décrit au présent marché.

* **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

* **Communication et échanges d’informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

1. **PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

* **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n’est imposée après attribution.

|  |
| --- |
| Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).  Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire. |

* **Variantes :**

Les **variantes à l’initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

* **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| **Situation juridique** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles* |
| **Capacité technique et professionnelle : minima exigés** | |
| Certificats de qualité | *Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées* |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Qualifications professionnelles | *Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)* |
| Références travaux | *Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin* |
| **Autres justificatifs** | |
| Cadre de mémoire technique |  |
| Déclaration de sous-traitant (DC4) |  |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l’acheteur aux fins de vérification de l’aptitude à répondre aux marchés publics, de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif | |
| --- | --- | --- |
| Acte d'engagement | |  |
| DPGF | | *Décomposition du prix global et forfaitaire* |
| Mémoire technique | |  |

* **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s’engage à ce que l’offre signée soit conforme à celle retenue par l’acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Caisse Primaire d’Assurance Maladie de Seine et Marne

A l’attention du Responsable du Département Budget, Achats Marchés (DBAM)

77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

« NE PAS OUVRIR PAR LE COURRIER GENERAL »

Marché n°2026PA003

Objet du marché : Travaux d’installation et maintenance d’une GTB

*« Copie de sauvegarde »*

Cette copie de sauvegarde reproduit l’intégralité du dossier original adressé à la personne publique. Elle peut être transmise sur support physique électronique (clé USB…) ou sur support papier.

* **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

* **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

1. **JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION**

* **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
| --- | --- |
| 1. Valeur technique (60 %) | La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique |
| - Planning proposé pour réaliser les travaux (60 %) | Délai de préparation des dossiers Phasage et délai de réalisation de chaque intervention global et par site (sous forme de rétro planning) Planning des formations du personnel de la CPAM |
| - Qualité des matériels et technologie proposées (20 %) | Qualité des matériels et capacité d'approvisionnement  Technologie de la solution proposée (solution intuitive, graphisme et ergonomie du logiciel) |
| - Performance environnementale (20 %) | Pourcentage d'économie proposé par le candidat (minimum requis par la CPAM : -15%) |
| 2. Prix HT (40 %) | Prix HT |

|  |
| --- |
| *Modalités de calcul des notes :*  Les sous-critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.  La note totale est notée : **Sur 20**. |

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
| --- | --- |
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l’acheteur après la date et l’heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n’apporte pas de justification du prix après demande de l’acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l’originalité, de la réglementation applicable ou d’une aide d’Etat. |
| Offre inappropriée | L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur. |
| Offre irrégulière | L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l’acheteur. |

* **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

* **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec **les 3 candidats les mieux classés** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

* **Documents à produire par l’attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu’à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l’acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
| --- | --- |
| Attestation de salariés étrangers | Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Extrait KBIS | Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

1. **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur : [**https://www.marches-publics.gouv.fr/**](https://www.marches-publics.gouv.fr/).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d’avoir indiqué un courriel valide.

* **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l’avis d’attribution du contrat, ou, à défaut d’un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d’un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal judiciaire de Paris

Parvis du Tribunal de Paris

PARIS 75859 Cedex 17

Téléphone : 01 44 32 51 51

Site internet : http://www.ca-paris.justice.fr/

|  |
| --- |
| **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**  L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.  **Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.  **Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo.cpam-seine-et-marne@assurance-maladie.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).  **Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique. |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :** |
|  | [Code de la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000037701019/) et ses [annexes](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038325322/) (Legifrance)  [Formulaires candidats (DAJ)](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)  [Médiateur des entreprises](https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/achat-public)  [CCAG Travaux du 30 mars 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421/) |